

Article 16 de l'arrêté du 15 mai 1992 définissant les procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail en milieu hyperbare.

Date de mise à jour : 20 Octobre 2023

Notre analyse

Il est nécessaire de respecter un certain délai après une intervention hyperbare avant de s'exposer à une pression plus basse que la pression "normale", comme par exemple pour prendre l'avion.

Le délai à respecter dépend du type d'intervention menée et de la variation de pression entre la pression d'intervention et l'altitude à supporter.

Ces délais sont précisés dans un tableau.

TYPE D'INTERVENTION	VARIATION DE LA PRESSION ou de l'altitude	
	Supérieure à 500 m (environ 50 hPa)	Supérieure à 2 600 m ou vol en avion commercial (environ 250 hPa)
Air comprimé sans palier	2 heures	4 heures
Air comprimé ou hélioxy avec paliers	12 heures	12 heures
Saturation hélioxy	12 heures	12 heures
Recompression d'urgence	24 heures	48 heures

Tableau des variations de pression post intervention hyperbare

Article 16 de l'arrêté du 15 mai 1992 définissant les procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail en milieu hyperbare.

Le délai à observer, à l'issue d'une intervention hyperbare, avant d'être soumis à une pression ambiante significativement plus basse que la pression normale du lieu d'opération, notamment à l'occasion d'un voyage aérien, est donné, en fonction des différents types d'interventions et des variations possibles de la pression ou de l'altitude, par le tableau suivant :

[Voir le tableau sur Légifrance]

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Questions – Réponses de la Direction générale du travail sur la prévention des risques liés au milieu hyperbare – 30 octobre 2020

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Je travaille dans un environnement hyperbare

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)